



Convocation au tribunal après vente d'un véhicule à un professionnel

Par **lamay17**, le **03/01/2012** à **10:22**

Bonjour,

Il y a un an, nous avons vendu notre véhicule d'occasion à un professionnel. Celui-ci la revendue fin 2011 à une autre personne. Cette personne a constaté que la voiture avait des soucis et qu'elle ne fonctionnait plus. Elle s'est donc retournée contre le professionnel qui lui se retourne contre nous.

nous avons reçu ce jour une convocation au tribunal à ce sujet.

comment est-ce possible de se retourner contre nous alors que la vente a eu lieu il y a plus d'un an et ce auprès d'un professionnel ? en un an, il a pu faire ce qu'il souhaitait avec la voiture avant de la revendre,

que devons-nous faire ?

merci pous vos conseils

Par **pat76**, le **03/01/2012** à **18:52**

Bonjour

Le professionnel a invoqué un vice caché?